LEF
LEGAL EMPOWERMENT FUND

RENFORCEMENT DU POUVOIR POUR LA JUSTICE

UN PROGRAMME D'APPRENTISSAGE SUR L'AUTONOMISATION JURIDIQUE

POURQUOI LE POUVOIR EST-IL IMPORTANT DANS L'AUTONOMISATION JURIDIQUE ?

Au Fonds d'autonomisation juridique (LEF), nous pensons que la justice ne se résume pas aux lois inscrites sur le papier— elle réside dans le pouvoir des individus à façonner les systèmes qui ont un impact sur leur vie. Dans le monde entier, des millions de personnes— en particulier celles issues de communautés marginalisées— se voient refuser l'accès à la justice, non pas parce que les lois n'existent pas, mais parce que ces lois sont hors de portée, inaccessibles ou appliquées de manière inégale.

En 2023, après avoir sondé les partenaires financiers et consulté notre équipe centrale, nous avons identifié le renforcement du pouvoir pour la justice comme un thème clé pour l'apprentissage. Nous avons posé la question suivante : *Comment les groupes d'autonomisation juridique renforcent-ils la capacité de leurs communautés à réclamer justice ? Quels sont les défis qui se dressent sur leur chemin ?* À travers des échanges avec les partenaires financiers nous avons identifié le renforcement du pouvoir pour la justice comme un thème d'apprentissage clé—et ensemble, nous avons créé un programme d'apprentissage pour approfondir notre compréhension.

Comment les groupes d'autonomisation juridique **renforcent-ils** la capacité de leurs communautés à réclamer justice ?

Quels sont les **défis** qui se dressent sur leur chemin ?

UN PROGRAMME D'APPRENTISSAGE MENÉ PAR DES GROUPES COMMUNAUTAIRES

Plutôt qu'un projet de recherche vertical descendant, ce programme d'apprentissage a été conçu avec et pour les groupes communautaires. Pour répondre à ces questions, le LEF a travaillé avec **15 partenaires financiers en Amérique latine, en Afrique et en Asie** pour concevoir conjointement un programme d'apprentissage—un processus qui aide les groupes à partager leurs connaissances, à réfléchir aux défis et à renforcer leur travail. Le programme était axé sur deux grandes questions :

Comment les partenaires financiers du LEF contribuent-ils à rendre les institutions judiciaires plus **accessibles** ?

Comment les parties prenantes du LEF **renforcent-elles leur pouvoir** et celui des autres ?

Quels sont **les succès ou les obstacles communs** qu'ils rencontrent dans le renforcement du pouvoir ?

Méthodologie

Facilité par IWORDS Global, les **15 partenaires financiers** ont joué un rôle clé dans l'élaboration du programme d'apprentissage par le biais d'une approche participative. Au cours de trois sessions virtuelles, ils ont partagé leurs expériences, échangé leurs points de vue et exploré des stratégies de renforcement des capacités juridiques.

Pour garantir l'inclusivité, les participants ont été répartis en groupes en fonction de la langue et du fuseau horaire. Chaque organisation a été encouragée à avoir au moins deux représentants, afin d'assurer la continuité des discussions. Grâce à ce processus piloté par les pairs, l'ordre du jour a mis en évidence des solutions concrètes, des défis et des thèmes communs à différentes régions.

RÉSULTATS DE L'APPRENTISSAGE : DEUX DOMAINES THÉMATIQUES D'APPRENTISSAGE

1. DES INSTITUTIONS JUDICIAIRES ACCESSIBLES

Les partenaires financiers du LEF envisagent des institutions judiciaires réactives, axées sur l'utilisateur et adaptables, qui répondent véritablement aux besoins des communautés qu'elles servent.

Qu'est-ce qui rend les institutions judiciaires accessibles ?

Les institutions judiciaires accessibles se caractérisent par ces qualités et ces pratiques. Elles éliminent les obstacles et offrent de multiples points d'entrée pour garantir que toutes les personnes—quelles que soient leurs caractéristiques personnelles et leur situation—puissent accéder de manière efficace et équitable aux services de justice.

Les partenaires financiers du LEF ont mis l'accent sur les institutions judiciaires à différents niveaux lorsqu'ils envisagent des systèmes judiciaires plus accessibles. Les institutions vont d'entités internationales à des entités nationales, en passant par des tribunaux régionaux et des organes judiciaires au niveau national. Ils ont également indiqué que les entités communautaires ou alternatives de résolution des conflits étaient des acteurs importants du système judiciaire. Enfin, ils ont pris en compte les organes de sécurité et les entités de contrôle administratif liées au système judiciaire.

2. RENFORCER LE POUVOIR

Les partenaires financiers du LEF ont étudié ce qu'il faut faire pour renforcer le pouvoir au sein de leurs communautés et de leurs mouvements. Ils ont identifié les principaux défis à relever, notamment :

Des connaissances juridiques limitées, qui empêchent les gens d'utiliser la loi pour protéger leurs droits

Une profonde méfiance à l'égard des institutions, alimentée par la corruption et l'impunité

Un décalage entre les lois et les réalités locales, rendant les cadres juridiques inefficaces

La violence à l'encontre des défenseurs de la justice et la discrimination qui maintient les groupes marginalisés à l'écart de la justice

Pour relever ces défis, les partenaires ont élaboré une définition commune du renforcement du pouvoir et des stratégies visant à renforcer leurs mouvements à plusieurs niveaux.

COMMENT LES PARTENAIRES FINANCIERS CONTRIBUENT ACTUELLEMENT À L'ACCESSIBILITÉ DES INSTITUTIONS JUDICIAIRES

Dans le cadre du programme d'apprentissage, les partenaires ont partagé les stratégies concrètes qu'ils utilisent pour rendre les institutions judiciaires plus accessibles—au niveau de la communauté, de l'organisation et de la politique.

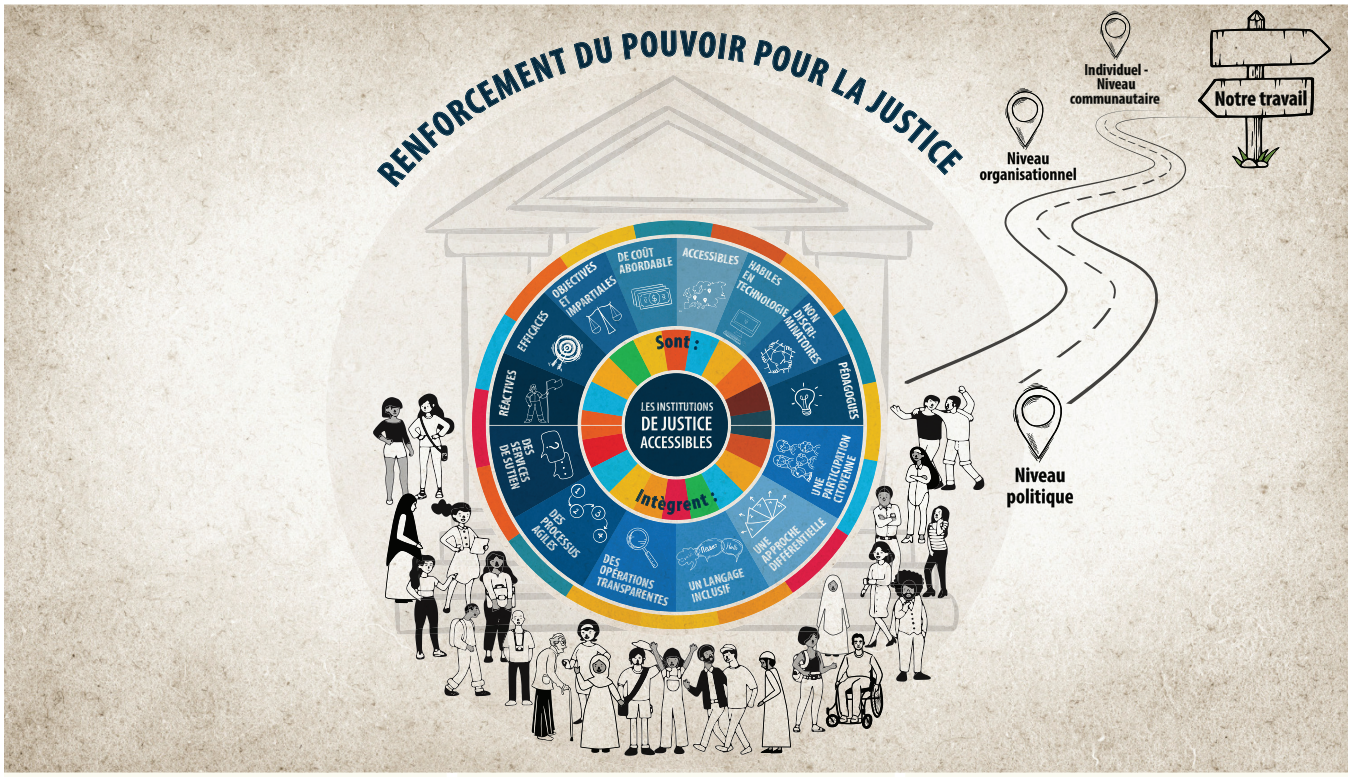

Au niveau individuel et communautaire

- → **L'éducation juridique et aux droits humains :** Donner aux communautés les connaissances nécessaires pour s'orienter dans les systèmes juridiques et défendre leurs droits.
- → **Organisation et mobilisation de la communauté :** Mener une action collective pour exiger la justice.
- → **Règlement extrajudiciaire des litiges :** Aider les groupes marginalisés à résoudre leurs conflits en dehors des tribunaux traditionnels.
- → **Reconnaissance des systèmes de justice coutumière :** Veiller à ce que les solutions en matière de justice reflètent les cultures et les besoins locaux.

Au niveau de l'organisation

- → **Assistance juridique et représentation en justice:** Fournir une assistance juridique gratuite ou à faible coût pour protéger les groupes vulnérables.
- → **Contentieux stratégique :** Utiliser des cas juridiques clés pour créer un changement systémique.
- → **Recherche et documentation :** Rassembler des preuves pour dénoncer les injustices et faire pression en faveur de réformes politiques.
- → **Suivi des droits humains:** Former les membres de la communauté à identifier et à signaler les abus.

Au niveau politique

- → **Plaidoyer en faveur de réformes juridiques et politiques :** Plaider pour des systèmes de justice au service des citoyens.
- → **Efforts de responsabilisation et de transparence :** Collaborer avec les administrateurs de la justice et les décideurs politiques pour faire respecter les engagements et améliorer la gouvernance.
- → **Suivi du budget :** Veiller à ce que les fonds alloués au secteur de la justice soient utilisés efficacement pour en élargir l'accès.

LES OBSTACLES AUXQUELS LES PARTENAIRES FINANCIERS DU LEF SONT CONFRONTÉS POUR CONTRIBUER À DES INSTITUTIONS JUDICIAIRES PLUS ACCESSIBLES

Au-delà des réussites et des expériences concrètes rapportées, tout au long de la mise en œuvre des activités visant à rendre les institutions judiciaires plus accessibles, les partenaires financiers du LEF sont confrontés à divers obstacles :

Au niveau institutionnel

→ La fragilité des institutions judiciaires, l'insuffisance des ressources et la corruption entravent l'efficacité du système judiciaire, prolongent les souffrances des victimes et érodent la confiance du public. En outre, la réticence des juges à suivre des formations et les problèmes budgétaires compliquent l'application de la justice pour les questions socio-environnementales.

Au niveau communautaire et civique

→ Les communautés sont confrontées à d'importants obstacles pour accéder à la justice en raison de leurs connaissances limitées, des coûts juridiques élevés et de l'éloignement des institutions judiciaires. Les activistes et les défenseurs des droits humains sont victimes de harcèlement et de représailles, tandis que les organisations non gouvernementales luttent avec des ressources financières et humaines limitées.

Au niveau politique

→ Le manque de volonté politique, ou dans certains cas la résistance manifeste des gouvernements et des entreprises empêche de s'attaquer aux causes profondes de l'injustice et de protéger les droits des communautés. En outre, des cadres juridiques inadéquats ne permettent pas de traiter les questions socio-environnementales et ne prévoient pas de mécanismes de participation communautaire.

LES PARTENAIRES FINANCIERS DU LEF DANS LEUR DÉMARCHE DE RENFORCEMENT DU POUVOIR POUR EUX-MÊMES ET POUR LES AUTRES

Outre les stratégies identifiées pour contribuer à rendre les institutions plus accessibles, les participants ont identifié d'autres stratégies qui contribuent à renforcer le pouvoir de la justice. Cette section met en évidence les stratégies et les succès obtenus grâce à ces stratégies aux niveaux individuel et communautaire, organisationnel et politique.

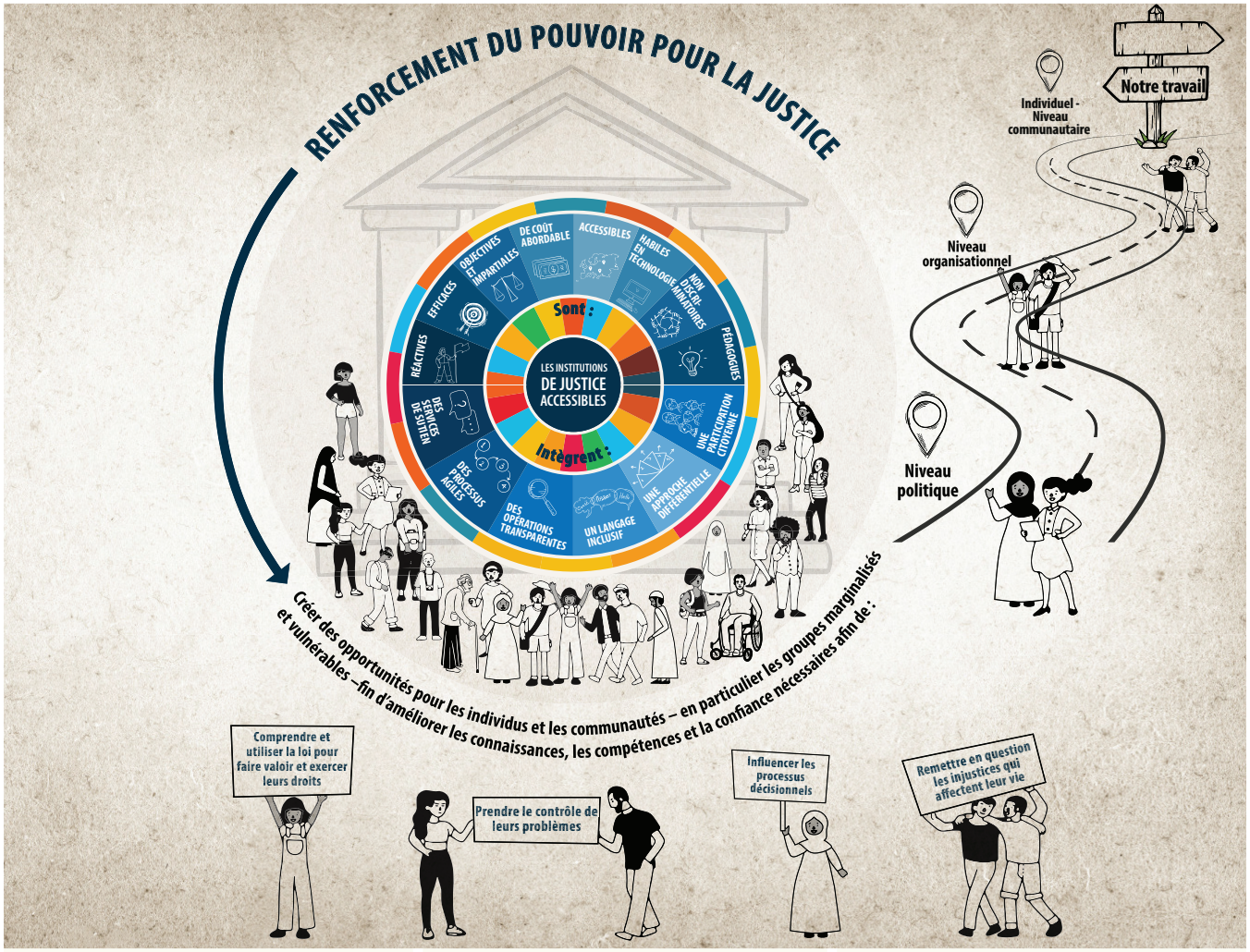

Au niveau individuel et communautaire

- → Organiser des formations sur l'autonomisation juridique et le leadership afin d'équiper les communautés de ce qu'il faut pour qu'elles puissent traiter de manière indépendante les affaires relatives aux droits humains et demander justice.
- → Collaborer avec les médias pour rendre visibles les violations des droits humains dans les communautés.

Au niveau de l'organisation

- → Former des assistants juridiques communautaires pour combler le fossé entre les communautés et le système juridique, en leur donnant les moyens de comprendre et d'utiliser la loi. En outre, former le personnel et les bénévoles et établir des coalitions avec des organisations afin de soutenir des cas spécifiques et d'atteindre leurs objectifs.

Au niveau politique

- → Promouvoir l'engagement civique afin d'influencer les décisions et les politiques gouvernementales.
- → Entretenir un dialogue stratégique avec les responsables communautaires et les décideurs politiques afin de traiter les questions émergentes et les violationsdes droits humains.

OBSTACLES AU RENFORCEMENT DU POUVOIR POUR LA JUSTICE

Les partenaires financiers de LEF ont identifié les obstacles suivants lorsqu'ils réfléchissent à leur travail quotidien de renforcement du pouvoir pour eux-mêmes et pour les autres.

Au niveau institutionnel

Les obstacles juridiques et bureaucratiques, les pressions exercées par les entreprises et les capacités limitées des prestataires de services judiciaires entravent l'exercice effectif de la justice et la protection des droits des communautés.

Au niveau communautaire et civique

Le manque de connaissances juridiques, la violence à l'encontre des défenseurs des droits humains, la répression gouvernementale et les normes culturelles et de genre entravent les efforts d'organisation collective et de renforcement du pouvoir au sein des communautés.

Au niveau politique

Certains financements de bailleurs incluent des programmes qui ne correspondent pas aux besoins des communautés en matière de renforcement du pouvoir.

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE

RENFORCER LE POUVOIR POUR LA JUSTICE

Comment les partenaires financiers du LEF contribuent-ils à rendre les institutions judiciaires plus accessibles ?

Niveau individuel - communautaire

1. Quelles sont les pratiques que vous avez jugées prometteuses pour atténuer les risques encourus par les défenseurs des droits humains ?
2. Quelles pratiques utilisez-vous pour inviter la communauté à participer à vos efforts ?
3. Quelles sont les pratiques que vous avez trouvées prometteuses pour faire entendre la voix des groupes marginalisés ou vulnérables dans votre travail ?

Niveau organisationnel

4. Quelles sont les pratiques que vous avez trouvées prometteuses pour développer/renforcer un mouvement qui contribue à une justice accessible ?
5. Quels mécanismes ou pratiques innovants a-t-on intégré dans les institutions judiciaires à la suite de votre travail ?
6. Quels efforts avez-vous déployé pour utiliser la technologie dans votre travail afin de rendre les institutions judiciaires plus accessibles ?

Niveau politique

7. Quelles stratégies de plaidoyer avez-vous trouvé prometteuses pour créer un environnement politique favorable à des institutions judiciaires accessibles ?
8. Quelles pratiques avez-vous trouvé prometteuses pour responsabiliser les institutions juridiques et les autres détenteurs d'obligations ?
9. Quelles pratiques vous semblent prometteuses pour renforcer le soutien en faveur d'institutions juridiques plus accessibles ? (médias, monde universitaire, avocats, autres)
10. Comment la production de preuves s'intègre-t-elle dans vos autres stratégies visant à créer un environnement favorable à l'accessibilité de la justice ?

Acteurs en apprentissage/Qui peut être impliqué

- Les OSC qui travaillent sur l'autonomisation juridique et/ou la justice et les défenseurs des droits humains.
- Les OSC qui travaillent sur l'autonomisation juridique et/ou la justice et les dirigeants communautaires.
- Les OSC qui travaillent sur l'autonomisation juridique et/ou la justice, les dirigeants communautaires et les représentants de groupes marginalisés/ vulnérables.

- Les OSC qui travaillent sur l'autonomisation juridique et/ou la justice.
- Les OSC qui travaillent sur l'autonomisation juridique et/ou la justice, les institutions judiciaires à différents niveaux et les dirigeants communautaires.
- Les OSC qui travaillent sur l'autonomisation juridique et/ou la justice.

- Les OSC qui travaillent sur l'autonomisation juridique et/ou la justice et les dirigeants communautaires.
- Les OSC qui travaillent sur l'autonomisation juridique et/ou la justice et les dirigeants communautaires.
- Les OSC qui travaillent sur l'autonomisation juridique et/ou la justice, les journalistes, les avocats et les chercheurs.
- Les OSC qui travaillent sur l'autonomisation juridique et/ou la justice.

Activités d'apprentissage

- Évaluation des programmes et projets antérieurs
- Ateliers d'apprentissage
- Consultations
- Ateliers de réflexion
- Séances de brainstorming
- Entretiens
- Enquêtes ou sondages

Renforcer son pouvoir et celui des autres

Niveau individuel - communautaire

1. Quels outils et méthodes proposez-vous pour mettre le pouvoir juridique entre les mains des gens, en particulier des communautés marginalisées et vulnérables ?
2. Quelles pratiques avez-vous trouvé prometteuses pour mettre sur un pied d'égalité les communautés lorsqu'elles s'engagent avec l'État et les acteurs privés puissants ?
3. Quelles pratiques avez-vous trouvé prometteuses pour cultiver le leadership à la base qui peut mener à une action directe et stimuler les efforts de la communauté ?

Niveau organisationnel

4. Quelles pratiques avez-vous trouvé prometteuses pour impliquer diverses parties prenantes et stratégies afin de garantir et d'étendre les droits ?
5. Comment vous et d'autres organisations d'autonomisation juridique atténuez-vous les risques pour protéger les défenseurs de la justice lorsqu'ils agissent ?
6. Quels succès et obstacles avez-vous rencontré dans le renforcement du pouvoir ?

Niveau politique

7. Quelles pratiques avez-vous trouvé prometteuses pour s'attaquer aux causes structurelles de l'injustice et de l'exclusion fondées sur l'expérience de la terrain ?
8. Quelles pratiques avez-vous jugé prometteuses pour garantir que les citoyens comprennent, utilisent et participent à l'élaboration et à la réforme des politiques publiques, des règles et des institutions qui affectent leur vie quotidienne ?

Acteurs en apprentissage/Qui peut être impliqué

- Représentants de groupes marginalisés, leaders communautaires et organisations d'autonomisation juridique.
- Les membres de la communauté comprennent des populations vulnérables, des parajuristes, des leaders communautaires et des organisations d'autonomisation juridique.
- Dirigeants communautaires et organisations d'autonomisation juridique

- Parajuristes, responsables communautaires, journalistes, chercheurs et organisations d'aide juridique.
- Défenseurs de la justice, leaders communautaires et organisations d'autonomisation juridique.
- Organisations d'autonomisation juridique.

- Organisations d'autonomisation juridique, dirigeants communautaires et défenseurs de la justice.
- Responsables communautaires, assistants juridiques, et représentants de la communauté, y compris des groupes marginalisés.

Activités d'apprentissage

- Consultations avec la communauté
- Ateliers de réflexion
- Séances de brainstorming
- Discussions avec des groupes cibles
- Entretiens
- Évaluations des besoins
- Enquêtes ou sondages

Productos Educativos

- Documents contenant des recommandations politiques
- Podcasts
- Blogs
- Webinaires
- Vidéos éducatives
- Forums en ligne
- Compilation de bonnes pratiques
- Études de cas
- Articles
- Infographies
- Vidéos courtes/Reels pour les réseaux sociaux
- Cours d'apprentissage en ligne
- Espaces d'apprentissage collectif (transnational)
- Matériels pour les campagnes de réseaux sociaux

LEF

LEGAL
EMPOWERMENT
FUND

legalempowermentfund.org

@fundhumanrights | bit.ly/fghr-linkedin | @fundhumanrights | fundhumanrights.bsky.social